

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation :

Type de produit : Mélange

Code produit : 1363.6

### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

- Nettoyant désinfectant

Usages déconseillés:

- Aucune information disponible.

### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3

### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: polyhexaméthylène biguanide hydrochloride (CAS No.: 1802181-67-4)

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger:

H332	Nocif par inhalation
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P261	Éviter de respirer les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols .
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.

#### Phrases EUH

EUH208	Contient polyhexaméthylène biguanide hydrochloride (1802181-67-4) . Peut produire une réaction allergique
--------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Aucune information disponible.

matière vPvB. - Aucune information disponible.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 - Substances

Non applicable

#### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
Alcohols, C16-18, ethoxylated	n°CAS : 68439-49-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 500-212-8	> 1 - < 2,5	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
didecyldiméthylammonium chloride	n°CAS : 7173-51-5 Numéro d'identification UE : 612-131-00-6 N°CE : 230-525-2	< 1	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1B - H314	Non applicable
(2-methoxyméthylethoxy)prop anol	n°CAS : 34590-94-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 252-104-2	< 1	Not Classified -	Non applicable
polyhexaméthylène biguanide hydrochloride	n°CAS : 1802181-67-4 Numéro d'identification UE : N°CE :	< 1	Acute Tox. 1 Inhalation - H330 Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1B - H317 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
ethanol	n°CAS : 64-17-5 Numéro d'identification UE : 603-002-00-5 N°CE : 200-578-6	< 1	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225	Eye Irrit. 2 - H319 : 50>=%<100

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.
- En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

- Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.
- Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

Après contact avec la peau

- Se laver immédiatement avec: Eau
- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

- Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique. Administration d'antidote.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Produits de combustion dangereux

5.3 - Conseils aux pompiers

- Eloigner le produit de la zone d'incendie.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Pour les secouristes

- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.
- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Ventiler la zone concernée.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres sections

- Protection individuelle: voir rubrique 8

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
- Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
- Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation
- Voir section 8.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Classe de stockage Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques
- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits nettoyants.
- Protéger contre: Gel
- Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire
- Protéger contre: Forte chaleur

- Stocker dans un local tempéré

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

<b>(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)</b>	
VME ppm (FR)	50 ppm
VME mg/m3 (FR)	308 mg/m3
<b>ethanol (64-17-5)</b>	
VME ppm (FR)	1000 ppm
VME mg/m3 (FR)	1900 mg/m3
VLE ppm (FR)	5000 ppm
VLE mg/m3 (FR)	9500 mg/m3

### 8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil de protection respiratoire autonome (NF EN 133)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Aspect	limpide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	9,7 +/-0,5 (25°C)
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	1 kg/l +/-0,010 (25°C)
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible

Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	< 20 mPa.s (Brookfield LVT Spindle LV2) (25°C)

#### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	0,64 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4 - Conditions à éviter

- Rayons directs du soleil et gel

#### 10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

#### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

- Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 - Nocif par inhalation

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Nocif par inhalation.  
- Toxique par inhalation.

##### didecyldimethylammonium chloride (7173-51-5)

LD50 oral (rat)	328 mg/kg
LD50 dermal (rat)	1600 mg/kg

polyhexaméthylène biguanide hydrochloride (1802181-67-4)	
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	0,322 mg/l

<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	- Non classé
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	- Non classé
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé
<u>Cancerogénité</u>	- Non classé
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Non classé
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Non classé
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

polyhexaméthylène biguanide hydrochloride (1802181-67-4)	
EC50 48 hr crustacea	0,156 mg/l
LC50 96 hr fish	0,321 mg/l
ErC50 algae	0,0206 mg/l

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

#### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune information disponible.

- Aucune information disponible.

#### 12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

##### Méthodes de traitement des déchets

- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

##### Evacuation des eaux

- Aucune information disponible.

##### Précautions particulières à prendre

- Ce déchets impose une surveillance particulièrement sévère.
- Collecter les déchets séparément.
- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
- Le résidu doit rester sous surveillance.
- Les déchets doivent être tenus à l'écart des autres sortes de déchets jusqu'à leur élimination.

##### Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 - Numéro ONU

Non applicable

#### 14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

Dangers pour l'environnement :

Polluant marin :

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates                      Aucun

Substances Annex XIV                      Aucun

Substances Annex XVII                      Aucun

Teneur en COV                              0,64 %

- - Etiquetage des détergents CE 648/2004 et 907/2006 vendus au grand public:

- Agents de surface cationiques : moins de 5%

- Agents de surface non ioniques : moins de 5%

- - Règlement Biocide CE 528/2012:

- didecyldimonium chloride [CAS 7173-51-5] 0,76% (m/m) TP02 - TP04

- polyhexaméthylène biguanide hydrochloride [CAS 1802181-67-4] 0,24% (m/m) TP02 - TP04

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit      - Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS:

Version	Date d'émission	Description des modifications
6	14/06/2018	§3; 7; 9
5	17/04/2018	§3
4	29/06/2017	§2
3	23/06/2017	

Abréviations et acronymes      - CLP: Classification, Labelling and Packaging  
- COV / VOC: Composé Organique Volatile / Volatil Organic Compound  
- NOEC: No Observed Effect Concentration  
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Sources de données:                      - Règlement CE N° 648/2004 relatif aux détergents  
- Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

- Règlement CE N° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.
- Suivant la directive 2000/54/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail. Les microorganismes utilisés pour la fabrication de ce produit font partie du groupe 1 de la classification des micro-organismes selon la directive européenne 2000/54/CE (micro-organismes qui n'ont jamais été décrits comme agent causal de maladies infectieuses chez l'homme et ne présentent aucun danger pour l'environnement..

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 1 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 1
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

\*\*\* \*\*